



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Département
de l'Essonne

DECISION DU MAIRE N°5/2026

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

Objet : Décision portant signature d'un contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec la Compagnie Débrief

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT

La proposition de la Compagnie Débrief sise 17 résidence Jules Vallès – 91 180 Saint-Germain-lès-Arpajon

DECIDE

Article 1 : de signer la Compagnie Débrief sise 17 résidence Jules Vallès – 91180 Saint-Germain-lès-Arpajon un contrat de cession de droits de représentation du spectacle « Comme ça se fait toujours en Révolution ». La représentation aura lieu le vendredi 29 mai 2026 à la Salle des fêtes.

Article 2 : que le coût de la prestation s'élève à un total de 2 177,00 € TTC,

Article 3 : que les crédits sont disponibles au budget communal de l'année concernée,

Article 4 : d'informer le Conseil Municipal de cette décision à sa prochaine séance,

Article 5 : que la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et télétransmise à Monsieur le Sous-Préfet.

.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 2 février 2026

Le Maire,

Georges JOUBERT

